

<u>Présents du Conseil d'Administration</u>	<u>Absents du Conseil d'Administration</u>
Eric Mayayo Laurent Dubois Guillaume Brière Cécile Humbert	Jean-Marc Lambert

Lieu : Club House de Pessalle / Heure 21h00 à 23h00

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Association « Les Archers d'Audenge »

Le 01 avril 2011

Le 01^{er} avril 2011 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire, au Club House du complexe sportif de Pessalle rue des Fauvettes à Audenge.

Ordre du jour :

- Explication sur les échanges avec la Mairie (voir affichage et courriel).
- Position de la Présidence et des membres du Conseil d'Administration.
- Démission de la Présidence.
- Elections pour les places vacantes.
- Engagement de l'Association sur la fin de saison et saison suivante.
 - o Poursuite des concours en local,
 - o Entraînements,
 - o Participation aux épreuves Nationales,
 - o Mode de fonctionnement pour la saison 2011-2012.
- Questions diverses (sans délibération).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Eric MAYAYO, Monsieur Laurent DUBOIS assurant le secrétariat de séance.

L'assemblée est informée de la démission de Mme Véronique MAYAYO du CA de l'Association.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les Membres majeurs convoqués et les représentants légaux des Membres mineurs, (en annexe).

Ladite feuille de présence permet de constater que 8 membres électeurs de plus de 16 ans de l'Association sont présents à 21h00. Le nombre de membres de plus de 16 ans valide au jour de l'Assemblée Générale est de 10, en conséquence le quorum du ¼ des membres (3) est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

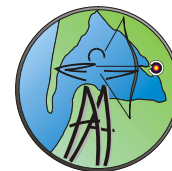
Les délibérations seront approuvées à majorité des 2/3 des présents, soit 11 votes pour 16 présences (dont 5 procurations).

Est présent Mr Marc Bouchet, Président de l'Ufolep Gironde.

Est absente, excusée et non représentée Mme Nathalie Le Yondre, Maire d'Audenge.

CR de Séance :

- 1 Historique et options, débat.**
- 2 Démission de la Présidence / Candidature et vote.**
- 3 Action engagée.**
- 4 Impact probable sur le fonctionnement – Mise aux voix**
- 5 Saison 2011/2012**
- 6 Questions diverses / déplacement au préfabriqué (hors Assemblée)**



Historique et options

Le Président a fait un rappel de la situation expliquant les raisons de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

- o Avril 2009 : pré-annonce des travaux au stade pour l'été 2009 (annulé finalement).
- o 10 janvier 2010 : réception courrier Mairie informant fermeture stade du 1er mars au 1er septembre.
- o de janvier à mars 2010 : Contacts, recherche de solutions, AGE après une entrevue en Mairie confirmant la fermeture temporaire du Municipal.
- o 13 septembre 2011 : Courrier nous annonçant notre maintien définitif à Pessalle, le stade restant un terrain d'honneur que la pratique du tir à l'arc 'abîme'.
- o Cela entraîne le report de l'accueil des nouveaux à Novembre.
- o La localisation à Pessalle est lourde en mise en place et un seul créneau horaire ne permet pas des entraînements efficaces.
- o 16 février 2011, demande Ecole Multi-Sport pour prêt de matériel d'animation.
- o Proposition de location, ne pouvant compenser usure des équipements par futurs adhérents.
- o 3 mars 2011 : courrier 'prenant note' de notre refus.
- o Motivation de convocation AGE 010411.

Position de la Présidence et des membres du Conseil d'Administration.

- o Analyse des options :
 - **Option 1** : terrain de Pessalle pour les entraînements en extérieur :
 - Le terrain est compatible à la pratique du tir à l'arc, mais trop loin de l'espace de rangement (fatigant et dangereux).
 - Nous n'avons qu'un seul créneau horaire, interdisant l'accueil des nouveaux adhérents et supprimant l'activité aux cadres de l'association.
 - L'espace de rangement est bien trop petit, obligeant de laisser des équipements à l'ancienne salle et au municipal, ainsi qu'à stocker chez les membres de l'asso.
 - **Option 2** : stade municipal pour les entraînements en extérieur :
 - Terrain compatible
 - Disponibilité des créneaux horaires, pour séparer entraînements des jeunes et des adultes, et tir libre occasionnel.
 - Local de stockage très proche du pas de tir et de dimensions suffisantes (construit spécifiquement pour l'association). Proximité du club-house en cas d'intempéries.
 - **Option 3** : Autre à trouver ensemble – L'absence de représentant de la commune ne permet pas d'explorer cette possibilité.

A noter, l'option 1 en l'état est non acceptable, il faudrait à minima deux créneaux horaires en fin de journée et un stockage du matériel lourd au plus près du terrain. La commune a évoqué un futur local dans un délai inconnu.

Par absence de la commune, aucun débat engageant ne fût possible.

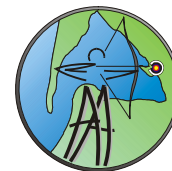
Les membres présents ont exprimé des avis, des idées, des sentiments, faisant ressortir :

- une lassitude de la situation,
- une légère baisse de motivation des plus jeunes par des résultats faibles par manque d'entraînement,
- une volonté à rester sur la commune d'Audenge,
- une incompréhension de l'attitude générale de la commune vis-à-vis de l'association (refus de terrain, refus de dialogue).

Sur ce constat d'enlisement, le Président de l'Association, Mr Eric Mayayo, remet sa démission.

Elle est refusée par la totalité de l'Assemblée présente.

Le Conseil d'Administration et le bureau restent inchangés.



Action engagée.

L'Assemblée Générale considère qu'il est primordial de rencontrer Mme le Maire d'Audenge et demande à son Conseil d'Administration d'adresser sans délai un courrier en ce sens.
Mr Marc Bouchet demande à être destinataire d'une copie du document.

L'Assemblée se propose de regarder les points suivants de l'ordre du jour avec simple vote à main levée. Les décisions ne seront confirmées qu'en fonction des retours de l'éventuel rendez-vous.

Mr Marc Bouchet remercie l'Assemblée Générale de sa décision et quitte la séance en affirmant son soutien au Conseil d'Administration.

Impact probable sur le fonctionnement

Sur l'hypothèse du maintien des conditions actuelles de fonctionnement, à savoir à Pessalle, 1 fois 2h par semaine et stockage dans l'ancienne chaufferie.

A) Maintien du calendrier des rencontres extérieures à Audenge.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir la date du 24 avril qui est sélective pour le Critérium National, ainsi qu'une journée de fin de saison avec tir au Roy, activité sportive complémentaire et repas (lieu à définir). Les autres rencontres sont annulées.

Vote : 16 « pour » ;

Adopté

B) Maintien de nos participations aux épreuves Nationales.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir pour 2 adultes et 2 jeunes la participation au Critérium National à Cambrai (59) le 12 juin. Un programme de préparation doit être mis en place. A noter la démotivation d'un des jeunes qui décide de stopper sa saison.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir pour une équipe de 4 jeunes la participation au National Jeunes Chlorophylle à La-Motte-d'Aveillans (38). Entraînements à programmer. L'ufolep33 s'engage à hauteur de 250€ pour le déplacement de l'équipe départementale.

Vote : 14 « pour », 2 « abstentions »

Adopté

C) Entraînements et tirs libres.

Le Conseil d'Administration propose dans les conditions actuelles de supprimer tous les entraînements, le créneau de 10h à 12h du samedi sera un tir libre uniquement accessible pour des raisons de sécurité et d'autonomie aux archers de niveaux mini gris, rouge ou jaune ; soit 1 enfant sur 4, 3 jeunes sur 4, 6 adultes sur 8 (total 10 sur 16).

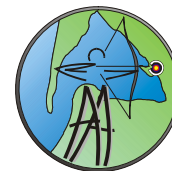
A noter que cette plage horaire servira aussi à la préparation des épreuves Nationales.

Le CA a précisé qu'aucun remboursement de licence ne serait envisageable pour les membres subissant la restriction des entraînements.

Les sarbatains ne sont pas impactés par cette procédure.

Vote : 14 « pour », 2 « abstentions »

Adopté



Saison 2011/2012.

Le Conseil d'Administration propose d'examiner les actions à prendre pour la saison prochaine lors de sa réunion de clôture au mois de juin.

Seront examinés :

- Les conditions d'entraînement
- L'accueil des débutants
- Les conditions de renouvellement des adhésions
- Les tarifs d'adhésion des membres
- Le calendrier des rencontres sur Audenge

Vote : 16 « pour » ;

Adopté

Questions diverses / déplacement au préfabriqué

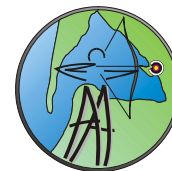
Mr Mayayo informe que le tennis de table, sous condition de changement de division, souhaiterait disposer de quelques dimanches après-midi pour des rencontres. Des samedis AM en compensation nous sont proposés.

Accepté sur le principe, à confirmer à la vue du calendrier définitif.

Le Conseil d'Administration souhaite constater de visu les conditions d'occupation du préfabriqué par la chorale de Mr Rambault. L'Assemblée s'y déplace.

En plus de ne pas avoir libéré l'espace pour nous permettre de pratiquer notre activité de sarbacane – Rangement de 20 chaises et de 6 pupitres -, il est constaté que notre câble support des filets est démonté.

Dont acte.



Les Archers d'Audenge

Chez Monsieur Eric Mayayo
7 rue des Sangs
33980 Audenge
Tel : 05 56 26 95 04

PROCES-VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire

Les membres majeurs de l'Association **Les Archers d'Audenge** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 1^{er} avril 2011 à 21 heures au club house de Pessalle à Audenge.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents
L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Mayayo en qualité de Président et de Monsieur Laurent Dubois, Trésorier, et rapporteur de séance.
Le quorum du ¼ des membres est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Est présent Mr Marc Bouchet, Président de l'Ufolep Gironde.
Est absente, excusée et non représentée Mme Nathalie Le Yondre, Maire d'Audenge.

Le président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Historique fait par le Président permettant que l'Assemblée Générale Extraordinaire débute.

Ensemble des sujets abordés :

Les conditions actuelles de fonctionnement de l'association (espace, horaires et stockage) sont incompatibles avec une pratique conforme aux objectifs des statuts de l'association, ajoutant même des risques lors des mises en place.

Par absence de la commune, aucune avancée n'est constatée.

La démission du Président est refusée par l'ensemble de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale renouvelant sa confiance au Conseil d'Administration lui demande de prendre de nouveau rendez-vous avec Mme le Maire d'Audenge.

Sur la base de la situation actuelle, un certain nombre d'aménagements sont adoptés pour le reste de la saison :

Suppression des entraînements, maintien du tir libre avec restriction d'accès.

Suppression des concours en extérieur, sauf le sélectif du 24 avril.

Maintien de la participation aux 3 épreuves nationales.

La saison 2011-2012 sera étudiée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

De l'Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
Eric MAYAYO

Le Trésorier
Laurent DUBOIS

ANNEXE 1 – Feuille d'émargement de présence

Feuille émargement présence et vote AGE 01-04-11.doc



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
GIRO
Les Archers d'Auder

ASSEMBLEE GENERALE Extraordinaire, 1^{ER} avril 2011

Emargements de Présence

Nom	Procuration	Absent	Emargement	Votant Délib	Votant CA >6mois	Eligible CA >1an
BRIERE Guillaume	—			X	X	X
DUBOIS Laurent	—			X	X	X
HUMBERT Cécile	—			X	X	X
LAMBERT Jean-Marc		Abs.		X	X	X
LERIME Hélène		Abs.		X	non	non
MAYAYO Eric	—			X	X	X
MAYAYO Marcelle	—			X	X	X
MAYAYO Michel	—			X	X	X
ODIEVRE Joel	—			X	X	X
THOMAS Bernard	—			X	X	X
BESSOT Jules	MAYAYO E.			RL	RL	non
GUILLARD Kevin	—			RL	RL	RL
GUINARD Noé		Abs.		RL	RL	RL
LAMBERT Thomas		Abs.		RL	RL	RL
LASSANCE Teddy	DUBOIS			RL	RL	non
MASSON Léonie	—			RL	RL	RL
MENGUAL Marie-Charlotte	BRIERE			RL	RL	RL
MENTZER Ludovic	BRIERE			RL	RL	RL
ODIEVRE Claire	—			RL	RL	RL
POUYETO Stéphane	MAYAYO E.			RL	RL	non

Rappel :

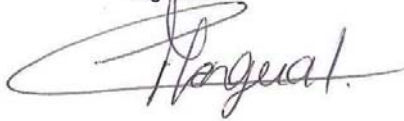
Au plus 2 procurations par membre présent
 Quorum = ¼ des membres de plus de 16ans, soit ¼ de 10 = 3mini.
 Délibération à majorité des 2/3 des présents, soit : _____

ANNEXE 2 – Procurations

Je soussigné Corinne Merguac **POUVOIR**
demeurant à 54, rue des Ceris Blanche - 33770 Salles
Donne pouvoir à M^{me} BRIERE demeurant à Audenge

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Archers d'Audenge qui se tiendra le 1^{er} avril 2011 à 21h00 au club house du complexe sportif de Pessalle, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature



Je soussigné Isabelle MENTZER **POUVOIR**
demeurant à 5 rue des Bâtes 33980 Audenge
Donne pouvoir à M^{me} Guillaume BRIERE demeurant à 33980 Audenge

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Archers d'Audenge qui se tiendra le 1^{er} avril 2011 à 21h00 au club house du complexe sportif de Pessalle, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature



Je soussigné LASSANCE **POUVOIR**
demeurant à CANTON (33138)
Donne pouvoir à M^{me} LAURENT DURSS demeurant à AUDENGE

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Archers d'Audenge qui se tiendra le 1^{er} avril 2011 à 21h00 au club house du complexe sportif de Pessalle, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

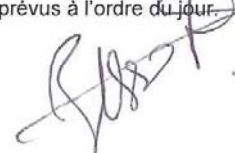
Signature



Je soussigné BESNOT Stéphanie **POUVOIR**
demeurant à Audenge
Donne pouvoir à M^{me} MAYAYO Eric demeurant à Audenge

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Archers d'Audenge qui se tiendra le 1^{er} avril 2011 à 21h00 au club house du complexe sportif de Pessalle, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

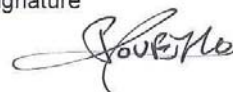
Signature



Je soussigné POUZYTO Jean-michel **POUVOIR**
demeurant à Audenge
Donne pouvoir à M^{me} ERIC MAYAYO demeurant à AUDENGE

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Archers d'Audenge qui se tiendra le 1^{er} avril 2011 à 21h00 au club house du complexe sportif de Pessalle, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature





Emargement de remise de convocation

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, 1^{er} avril 2011

Chaque membre présent à l'Assemblée ne peut porter que deux procurations au maximum Est votant (hors élection et/ou le renouvellement du Conseil d'Administration) tout membre actif présent de seize ans au moins au jour de l'Assemblée et à jour de ses cotisations. Pour chaque membre actif de moins de seize ans à jour de ses cotisations, une voix est attribuée à un parent représentant présent.

Nom	Date & Emargement
BESSOT Jules	RL Non EMARGE / PROCURATION
BRIERE Guillaume	13/03/11
DUBOIS Laurent	13/03/11
GUILLARD Kevin	RL 13/03/11
GUINARD Noé	RL 14/03/11
HUMBERT Cécile	14.3.2011
LAMBERT Jean-Marc	NON REPRESENTE
LAMBERT Thomas	RL NON REPRESENTE
LASSANCE Teddy	RL 13/3/2011
LERIME Hélène	NON REPRESENTE
MASSON Léonie	RL C.M.N. 14.3.2011
MAYAYO Eric	13-3-2011
MAYAYO Marcelle	13.3.2011
MAYAYO Michel	13.03.2011
MAYAYO Véronique	
MENGUAL Marie Charlotte	RL
MENTZER Ludovic	RL 13/03/11
ODIEVRE Claire	RL 13/03/2011
ODIEVRE Joel	13/03/2011
POUYETO Stéphane	RL 13/3/11
THOMAS Bernard	13/3/11

RL = Représentant Légal